

ANNEXE 2

STRATÉGIE FERROVIAIRE DU CONSEIL FÉDÉRAL

Selon le message FAIF (financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire), la position du Conseil fédéral est aujourd'hui la suivante [Message 2012] :

«6.3.1.3 Base: perspective à long terme pour le chemin de fer

L'objectif est de préserver et même de renforcer l'attrait de la place économique suisse. Il s'agit en outre de donner un caractère durable au développement du territoire, de l'économie et du tourisme. C'est dans cette optique qu'a été élaborée une perspective à long terme pour les chemins de fer (...). Le développement prévu pour le réseau ferroviaire comprend trois étapes :

1. renforcer et compléter le système des nœuds par un horaire cadencé intégral ;
2. augmenter la fréquence de desserte des gares et étendre les capacités ;
3. relever la vitesse de circulation sur certaines lignes.

Une augmentation marquée de la vitesse de circulation conformément au troisième point constitue un objectif à plus long terme (2040 environ). Cependant, les aménagements ferroviaires réalisés d'ici là ne devront pas entraver une évolution vers des vitesses plus élevées.»

La prise de position du Conseil fédéral, postérieure à la première version du Plan Rail 2050 [Mange *et al.* 2010], confirme la stratégie adoptée dans notre étude.